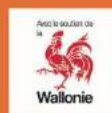


**Finis d'être
des bonne poires...**

**Laissez-nous vivre!
à 2, 3, 4, 5...**

**Dossier
de campagne**

**Stop
au statut
cohabitant !**



Dites... vous voulez en avoir plein la vue et les oreilles du statut cohabitant ? Au point de bien comprendre en quoi il est injuste, discriminant, appauvrissant et anti-solidaire ? Pour que cela vous donne des ailes pour rejoindre le nombre croissant d'organisations et de personnes qui veulent le voir rapidement disparaître ? Et/ou pour relayer largement ce message urgent et qui concerne des milliers et des milliers de personnes ?

Alors plongez-vous quelques minutes dans ces quelques pages. Vous en sortirez, nous l'espérons, plus instruit sur la question, plus motivé pour dénoncer cette violence d'Etat appliquée aux populations les plus fragilisées de la société, plus créatif pour nous rejoindre dans ce combat juste et légitime.

8 Capsules vidéos sur le ton tragi-comique qui dénoncent l'injustice, l'absurde et la cruauté de la loi sur le statut de cohabitant.

Mettre les 8 liens. Explications et développement / aux capsules page 7 et 8

- Ni vu, ni connu - Stop statut cohabitant - ep.1
<https://www.youtube.com/watch?v=UBWKn-DFU60>
- Les apparences sont trompeuses - Stop statut cohabitant - ep.2
<https://www.youtube.com/watch?v=bNFDYwQ0kaQ&t=16s>
- La Grapa de papi - Stop statut cohabitant - ep.3
https://www.youtube.com/watch?v=uUlich7_WxY
- Madame Tûûût - Stop statut Cohabitant - ep.4
<https://www.youtube.com/watch?v=M2Q7kboVHzA>
- Le Contrôleur contrôlé - Stop statut cohabitant - ep.5
<https://www.youtube.com/watch?v=tGIJT3odeyl>
- La Table à trois pieds - Stop statut cohabitant - ep.6
<https://www.youtube.com/watch?v=g7o0S2KFliw>
- La Feuille de chou - Stop statut cohabitant - ep.7
<https://www.youtube.com/watch?v=IlmQUIYAjD4>
- Léon le justicier - Stop statut cohabitant - ep.8
<https://www.youtube.com/watch?v=nUNEnO3qvUg>
- Toutes les capsules à la suite l'une de l'autre :
<https://www.youtube.com/watch?v=X68nCfgqYk8>

Entrons ensemble dans le vif du sujet. De quoi parle-t-on lorsque l'on parle du statut cohabitant ? Pourquoi il est injuste ? Comment agir pour le voir disparaître.

La suppression du statut cohabitant = un pas décisif vers le droit à l'aisance¹ !

I.

Le Statut cohabitant a été créé dans le but de faire des économies en se servant dans la poche des personnes les plus précarisées du pays !

On peut parler de l'organisation d'une injustice contributive, à l'heure où une vraie réforme fiscale ambitieuse est toujours aux oubliettes dans notre pays ! Pas de géant pour puiser dans la poche des cohabitant.e.s... Pas de souris pour puiser dans la poche des possédant.e.s !

Mais qu'est ce que le statut cohabitant ?

Le statut cohabitant entraîne une très forte diminution des allocations de remplacement (RIS, Chômage, Mutuelle, Grapa..) si le bénéficiaire de ces aides décide de vivre avec d'autres.

Une sorte d'impôt qui ne dit pas son nom, appliqué aux petits revenus puisqu'il s'agit de prélever une part d'allocations complètes déjà bien maigres pour renflouer les caisses de l'Etat par le biais de l'appauvrissement.

De quels chiffres parle-t-on ?	Chômage (appliqué depuis les années 1980)	RIS (appliqué depuis 1974)	Mutuelle² (appliqué depuis 1991)
Isolé	+/-1117,67€	984,684€	+/-1192€
Cohabitant	+/- 572	656,45€	+/-1022€
Chef de famille	+/-1357,20€	1330,74€	+/-1490€

Ces montants sont sous le seuil de pauvreté ! Soit 2.341 € net par mois/ménage (2adultes/2enfants <14ans) et 1.115 € net par mois/isolé.

Et que dire de l'injustice sociale ! En plus d'appauvrir, ce statut isole, provoque le mal logement et augmente la pénurie de logement, entrave la colocation, brise des relations familiales, empêche des relations amicales, met à mal l'intergénérationnel, affecte la santé mentale... tout le contraire des essentiels tant réclamés par la base, tout le contraire des enjeux sociétaux majeurs au service desquels un Gouvernement devrait œuvrer, tout le contraire du recentrage sur l'Humain et l'Essentiel apparu pendant la crise sanitaire que nous venons de traverser.

¹ Les TVM prennent la parole sur le droit à l'aisance : <https://www.youtube.com/watch?v=SZzPwRJAIfA&t=128s>
Les TVM prennent la parole sur le statut cohabitant : <https://www.youtube.com/watch?v=kUN6Vm9s7gs>
Interview de Christine Mahy sur le droit à l'aisance : https://www.youtube.com/watch?v=3Lo5yi_qWzk&t=33s
Site du 17 octobre où (entre autres) plusieurs personnalités se trouvent : Marie-Hélène Ska, Philippon Toussaint, Harald Franssen, Alain Vaessen, Olivier De Schutter, Edouard Delruelle, Jean-François Tamellini, Sylvie Pinchart <https://www.rwlp.be/1710/>

² <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/incapacite-travail/montants/salaries-chomeurs/Pages/indemnite-minimum.aspx> - Chiffres pour les personnes qui avaient avant un revenu régulier du travail.

Les femmes sont particulièrement victimes de ce statut cohabitant. Cela n'a pas échappé au Conseil économique et social de l'ONU qui, dans ses conclusions rendues publiques le 1er décembre 2000, dénonce le caractère sexuellement discriminant du statut cohabitant.³

20 ans de discrimination avérée envers les femmes pratiquée par la Belgique !

Et que dire de la perte de droit à la vie privée trop souvent contrôlée par des travailleurs sociaux dont le métier est dévoyé.

Appauvrir, c'est affaiblir les personnes, la solidarité, la société et l'économie. Les gouvernements n'ont pourtant cessé d'aller crescendo dans cette direction. Quel très mauvais calcul humain et financier :

- 1974 : le statut cohabitant existe pour les personnes au CPAS.
- 1980 : idem pour les indemnités chômage.
- 1991 : idem pour les indemnités maladie et invalidité.

De plus, la crise sanitaire que la Belgique connaît, loin de créer une crise économique par contre intensifie la crise sociale. Ainsi le Bureau Fédéral du Plan le confirme encore dans un communiqué de février 2021, après l'avoir déjà annoncé en avril 2020 : « *Les catégories de personnes dont le bien-être est le plus susceptible d'être affecté sont les jeunes, les femmes, les personnes vivant seules, sans diplôme du supérieur, et celles au chômage ou en incapacité de travail de longue durée, comme le précisait un rapport du BFP publié en avril dernier.* »⁴

Si le statut cohabitant doit absolument disparaître pour tout le monde, puisque tous les acteurs s'accordent actuellement pour dire qu'il faut trouver des solutions pour aider les jeunes particulièrement oubliés et affectés par la crise, commencer par le supprimer sous cette législature pour les jeunes adultes serait un premier pas appréciable. Puis intégrer sa suppression totale dans le programme du prochain gouvernement avec les moyens nécessaires, serait un pas considérable vers la sortie de la pauvreté et vers le droit à l'aisance défendu par les témoins du vécu/militant.e.s du RWLP.

Nous demandons que le Gouvernement ait suffisamment de respect pour les personnes concernées, pour cesser de leur répéter violemment que pour elles toute mesure structurelle sérieuse est toujours trop coûteuse ! Un choix, une minute de courage politique, et avoir la fierté de faire ce choix de supprimer ce statut qui fait honte à la Belgique.

Voulez-vous encore mieux comprendre ce que veut dire ce statut cohabitant en chiffres ? Alors, ouvrez ces liens :

- <https://www.onem.be/fr/documentation/bar%C3%A8mes/chomage-complet>

³ « Le Conseil économique et social des Nations Unies a entendu, le 27 novembre 2000, lors de sa 64ème séance, les représentants de l'Etat belge et les a interrogés sur base des articles 16 et 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques que la Belgique a ratifié. La question a été posée aux représentants de savoir si le statut cohabitant en réglementation chômage *ne constitue pas une discrimination à l'égard des femmes, qui constituent 70 à 80% des chômeurs cohabitants. Dans ses conclusions, rendues publiques le 1er décembre, le Conseil économique et social dénonce le caractère sexuellement discriminant du statut cohabitant.* "The Committee expresses its concern about the discriminatory effects against women of the so-called 'cohabitation rule' in the unemployment insurance regime of Belgium".

⁴ <https://www.plan.be/press/communiqu%C3%A9-2085-fravant-la-covid-19-le-bien-etre-etait-deja-en-diminution>
<https://www.plan.be/press/communiqu%C3%A9-1986-frcovid-19-et-bien-etre-quels-sont-les-groupes-vuln%C3%A9rables>

- <https://www.mi-is.be/fr/nouvelles/augmentation-du-revenu-dintegration-au-1er-janvier-2021>

II.

Le Statut cohabitant : quand l'éducation permanente et le monde populaire s'en mêlent... sans lâcher le morceau, jusqu'à la victoire !

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté constitué des premiers et premières concerné.e.s, soit des personnes qui connaissent la pauvreté, l'appauvrissement, l'exclusion, la discrimination, le trop peu de considération, la réduction au silence, la vie dans le trop peu de tout, organise précisément la prise de parole légitime, libre, publique et politique de ces personnes. Avec ces témoins du vécu/militant.e.s (TVM), le RWLP construit des recommandations et des revendications à destination des intermédiaires sociétaux influents, des corps intermédiaires, et du monde politique. Conscient qu'il est important que l'ensemble de la population saisisse l'intérêt qu'il y a à éradiquer la pauvreté, à aller vers plus d'égalité et de justice sociale, au bénéfice des personnes concernées mais de toute la société, les témoins du vécu/militant.e.s, des associations, le RWLP développe des campagnes d'éducation permanente, d'éducation populaire à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Partant de la situation particulière des TVM pour aboutir à un constat plus général, les campagnes d'éducation permanente du RWLP visent des changements sociétaux qui rétabliront de l'égalité et qui amélioreront significativement les conditions d'existence des populations qui se débattent contre la pauvreté pour survivre. Parce que le RWLP vise **le droit à l'aisance** pour toutes et tous, tel que nommé et souhaité par les premiers et les premières concerné.e.s.

Le statut cohabitant...un combat de plus de 40 ans ! Le RWLP n'est pas la première organisation à s'engager dans ce combat, et il souhaite ne pas être le dernier mais au contraire il souhaite coaliser large pour aller vers la victoire ! Pourquoi y revenir encore ? Car plus que jamais les inégalités sont galopantes, les écarts de niveaux de vie sont énormes, la vie privée n'est plus la même pour tous les citoyen.ne.s, le travail social est dévoyé ! Une saine gestion économique et sociale de la société nécessite de supprimer ce statut dégradant pour le pays, injuste, humiliant, dégradant et appauvrissant pour les gens.

Beaucoup d'injustices sont insupportables, beaucoup de causes sont à l'origine de la vie dans le trop peu de tout, mais parmi celles qui sont les plus souvent dénoncées par les personnes qui en subissent les conséquences, **le statut cohabitant est systématiquement nommé !**

Il n'en fallait pas plus pour décider de (re)partir en campagne, en campagne d'éducation permanente à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pays, pour expliquer, rassembler, et ainsi convaincre les décideurs politiques de changer de cap. Immédiatement pour les jeunes adultes sous cette législature, et pour toute la population dès la prochaine législature !

Répondre aux enjeux solidaires, intergénérationnels, des jeunes, des vies différentes, du logement, du climat, du droit à la vie privée, de la réduction de la pauvreté par l'accès au droit à l'aisance, de la qualité et sens du travail social passe par la suppression du statut cohabitant. **Ça ne peut que rapporter gros et bien ... aux personnes concernées, au travail social, à la démocratie, à l'économie.**

III.

Une campagne multiforme... en crescendo... en 2021 ! Et jusqu'en 2024 !

De l'information vers les personnes concernées,
De l'information vers le grand public qui ne sait pas,
Des témoignages qui disent la violence de la situation vécue tant dans le portefeuille que dans la vie privée, que sur les relations familiales et amicales,
Des animations⁵ créées par et avec les témoins du vécu/militant.e.s,
Des formations pour être plus outillé, plus compétent encore pour en parler, pour essaimer,
Des ressources mobilisées à travers des outils créés par d'autres associations et mouvements d'éducation permanente,
Du dialogue avec les homologues néerlandophones de la lutte contre la pauvreté, et avec le Réseau belge de lutte contre la pauvreté,
Des manières décalées pour aborder cette réalité tellement répandue que sa violence en est banalisée et oubliée ou totalement méconnue,
La mobilisation au sein d'une plateforme composée d'organisations, d'institutions, de personnes,
Un site dédié à ce combat !

Deux mois après le 20^{ième} anniversaire des conclusions du Conseil économique et social de l'ONU qui dénonce le caractère sexuellement discriminant du statut cohabitant en Belgique, soit le 20 février 2021, les témoins du vécu/militant.e.s ont posé le premier acte de ce combat qu'elles et ils ne lâcheront plus. La journée mondiale de la justice sociale de l'ONU ne pouvait mieux accueillir cette lutte.

⁵ « Le Cohabit'anxieux » : vous avez une minute pour effacer votre cohabitant.e avant la venue d'un.e contrôleur.euse.

« La bonne poire » : à partir de cartes « rôles », les participant.e.s doivent trancher « vous êtes cohabitant.e ou pas ? ».

La maison « hantée » par le statut cohabitant...Ecouter, et s'engager...

La fiesta des brosses à dents... animation à venir.

Ainsi la publication et la distribution du Journal « stop au statut cohabitant »⁶ débutait.

Un journal volontairement à la « forme » décalée. Ainsi, si son contenu se veut informatif, et vise l'engagement, c'est à travers du sérieux, de l'humour, des témoignages, une certaine audace, un côté sarcastique, une touche d'agacement, une forme de colère, des aspects tendres, qu'il est décliné.

Il n'en fallait pas plus pour que les idées fusent en cascade pour amplifier et donner du corps à cette campagne en crescendo à découvrir sur le site du RWLP⁷ :

- La réalisation d'affiches, d'autocollants et de masques.
- Une tournée d'animation dans 10 villes wallonnes dans le cadre de Stillstanding for culture : « Fini d'être des bonnes poires » !
- Une récolte de témoignages à travers un montage sonore donnant la parole à des jeunes en lien avec le statut cohabitant.
- La réalisation de 6 vidéos de témoignages de femmes vivant ou ayant vécu le statut cohabitant à l'occasion du 8 mars – Journée pour les droits des femmes.
- Une récolte de dessins, textes, slogans auprès des TVM concernant l'amour et le statut cohabitant, exposés lors d'un live sur Facebook le 14 février.
- Une publication des textes d'Anatole Kontsybovskiy, artiste-slameur du Théâtre des Travaux et des jours, dont le titre est « Carnet de cohabitant » illustré par Catherine Mars. C'est dès le 24 juin 2021, jour du facebook live⁸ à l'occasion duquel les témoins du vécu/militant.e.s ont adressé un message fort au gouvernement fédéral leur démontrant l'intelligence qu'il y aurait à supprimer ce statut, que la publication commence à vivre.

ET ENSUITE ?

- Rendez-vous est déjà donné pour la **Journée Mondiale de lutte contre la pauvreté, Dimanche le 17 octobre 2021**, à Namur et en FWB⁹ : le statut cohabitant et la sécurité sociale seront au cœur de la journée, déclinés en diverses formes d'animation, de débats et rencontres.
- Rendez-vous est ensuite donné pour une action en décembre 2021 avec des partenaires de Bruxelles et en Wallonie.

ET QUAND LES CREATIVITES CONVERGENT VERS CET ENJEU COMMUN ?

Lorsque l'éducation permanente ancrée dans l'expression forte du monde populaire s'articule au langage artistique théâtral, porté par des réalisateurs alimentant cette conjugaison forte, cela conduit à la réalisation de **8 capsules-vidéo, 8 interpellations publiques et politiques, 8 histoires théâtralisées avec humour, tendresse et force !**

C'est le moment, c'est l'instant de partager davantage d'informations concernant ces 8 histoires théâtralisées sous format de capsules vidéo.

⁶ <https://www.rwlp.be/images/Journal-contre-le-statut-cohabitant-RWLP-version-numrique.pdf> . Le journal existe aussi en version néerlandophone.

⁷ www.rwlp.be

⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=kUN6Vm9s7gs>

⁹ https://www.rwlp.be/images/Visuel_1710-2021.jpg

Mélangant la force des histoires, des témoignages, au talent de Jean-Luc Piraux¹⁰ qui a non seulement mis son expertise de comédien au service du projet, mais également son écriture humoristo-engagée, à la compétence sans faille de l'ASBL RTA¹¹ pour la réalisation de celle-ci, et la veille permanente du RWLP, cela donne 8 tendresses décapantes, 8 colères froides, 8 intelligences fortes, 8 histoires que cette campagne veut voir disparaître.

Ces capsules vont porter la campagne dès maintenant et très intensivement entre septembre et décembre 2021.

Vous avez l'occasion de les découvrir en primeur en cliquant sur les liens que voici :

- Ni vu, ni connu - Stop statut cohabitant - ep.1
<https://www.youtube.com/watch?v=UBWKn-DFU60>
- Les apparences sont trompeuses - Stop statut cohabitant - ep.2
<https://www.youtube.com/watch?v=bNFDYwQ0kaQ&t=16s>
- La Grapa de papi - Stop statut cohabitant - ep.3
https://www.youtube.com/watch?v=uUlich7_WxY
- Madame Tûûût - Stop statut Cohabitant - ep.4
<https://www.youtube.com/watch?v=M2Q7kboVHzA>
- Le Contrôleur contrôlé - Stop statut cohabitant - ep.5
<https://www.youtube.com/watch?v=tGIJT3odeyl>
- La Table à trois pieds - Stop statut cohabitant - ep.6
<https://www.youtube.com/watch?v=g7o0S2KFliw>
- La Feuille de chou - Stop statut cohabitant - ep.7
<https://www.youtube.com/watch?v=llmQUIYAjD4>
- Léon le justicier - Stop statut cohabitant - ep.8
<https://www.youtube.com/watch?v=nUNEnO3qvUg>
- Toutes les capsules à la suite l'une de l'autre :
<https://www.youtube.com/watch?v=X68nCfgqYk8>

Si vous en avez la possibilité, nous apprécierions que vous puissiez annoncer cette campagne, et notamment que vous répercutiez dès maintenant ces capsules vidéo sur vos sites, réseaux sociaux et newsletters.

Si vous travaillez dans le monde médiatique, nous vous proposons de vous rencontrer à votre meilleure convenance pour vous parler de toute cette campagne qui prendra toute son amplitude à partir de septembre 2021.

ET SACHEZ DÉJÀ

Que le RWLP va lancer une plateforme d'adhésion à l'attention des organisations, associations, personnes, accompagnée de la création d'un site spécifique porteur des luttes conjuguées pour arriver à la suppression du statut cohabitant !

¹⁰ Théâtre Pépite <http://www.theatrepepите.be/>

¹¹ <https://www.rta.be/>

IV.

Contacts et Informations

Julie Mawet – j.mawet@rwlp.be – 0476/96 95 26 – 081/ 31 21 17
12, Rue Marie-Henriette, 5000 Namur

V.

Les partenaires engagés dans cette première étape de travail



Théâtre Cœur de Terre



Théâtre Pépité

Avec le soutien de



